

# PolyLogistics - section RC Entreprise

## Document d'information sur le produit d'assurance

Souscripteur mandataire: Polygon-CS BV ; agent de souscription Numero FSMA 0564 908 105

Ce document est un résumé des principales garanties et exclusions de la police et ne contient pas l'intégralité des conditions de votre assurance. Les informations précontractuelles et contractuelles complètes concernant le produit se trouvent dans les documents de votre police.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Deze verzekering waarborgt de aansprakelijkheid van de transportonderneming tijdens zijn uitbating van zijn activiteiten van het bedrijf.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

Les garanties de base sont les suivantes :

- ✓ Exploitation RC, à savoir la responsabilité extracontractuelle pour vos activités, employeurs, services et biens dans le cas où ils causent des dommages à des tiers. Extensions:
  - ✓ Responsabilité en cas de troubles de voisinage
  - ✓ Concurrence de la responsabilité contractuelle et extracontractuelle
  - ✓ Engagements et/ou accords dans le cadre de la réglementation légale

Extensions optionnelles :

- RC après la livraison
- Biens confiés
- Activités de garage et de pompe
- Transporteur commissionné
- Responsabilité professionnelle
- Rétention



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Responsabilité pour les dommages causés par ou en rapport avec :

- ✗ Dommages causés intentionnellement par le gestionnaire
- ✗ Grève, guerre, émeute, insurrection, lock-out, lock-in, action industrielle, prise d'otages, terrorisme, sabotage ainsi que tous les actes de violence à motivation collective
- ✗ Amendes, dommages-intérêts punitifs, réclamations dans le cadre d'un système sans faute
- ✗ Cyber, tels que : transmission électronique, traitement et/ou stockage de données, virus, pirates informatiques, outils de communication électronique, supports de données matériels, utilisation et/ou conversion de logiciels & GDPR.
- ✗ Véhicules à moteur autres que les chariots élévateurs non immatriculés et conditions de circulation
- ✗ Amiante
- ✗ Transactions financières, violation de brevets, de marques, de licences et de tout autre droit intellectuel
- ✗ Locaux, installations et tout autre objet soumis à l'assurance incendie, ainsi que le vol, le cambriolage et le vol qualifié.



#### Y a-t-il des restrictions ?

- ! L'intervention maximale est limitée à la valeur assurée et à des sous-limites pour certaines garanties, comme indiqué dans les conditions particulières.
- ! Les conditions particulières peuvent inclure des exemptions.



### Où suis-je assuré ?

Vous êtes assuré 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans les limites géographiques prévues aux conditions particulières.



### Quelles sont mes obligations ?

- Communiquer toutes les informations vraies, exactes et complètes lors de la conclusion du contrat.
- Prenez toutes les mesures nécessaires pour éviter un sinistre et comportez-vous en bon père de famille.
- Tout changement de circonstances qui aggrave durablement le risque doit nous être signalé.
- Déclarer un sinistre le plus tôt possible, en respectant les délais.
- Ne pas reconnaître la responsabilité.



### Quand et comment dois-je payer ?

Vous recevrez une invitation à payer la prime. Vous pouvez fractionner la prime, mais cela peut entraîner des frais supplémentaires.



### Quand la couverture commence-t-elle et quand prend-elle fin ?

La couverture s'applique pendant une période de 12 mois à compter de la date de début indiquée dans les conditions particulières.



### Comment puis-je résilier mon contrat ?

Vous pouvez résilier la police à tout moment en nous informant 3 mois avant l'échéance par lettre recommandée, par acte d'huissier ou en remettant la lettre de résiliation contre récépissé.